



Le mardi 20 février 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 février 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 21/02/2024

Excusé(s) (9) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. Mme Christine DAGUET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, M. Denis MERIGOT ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Marie SALLÉ ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY.

## **29 : Question écrite déposée par Châteauroux Demain**

Monsieur le Président,

En janvier dernier, les eaux distribuées aux castelroussins ont dépassé la limite de potabilité en nitrates à 2 reprises. En novembre dernier, c'est un dépassement de la limite autorisée pour les bactéries fécales qui est apparu, comme en juin 2022, malgré les mesures correctives qui devaient être engagées.

Dans les 3 cas, malgré les risques pour la santé, notamment pour les femmes enceintes et les nourrissons, il n'y a pas eu d'information faite aux habitants alors qu'à Déols et Ardentes, l'information a été largement diffusée.

Et pour noircir encore la situation, les eaux de Châteauroux sont désormais systématiquement contaminées par les résidus de pesticides, le métazachlore et le chlorothalonil, au-delà des limites de qualité. Qualifiées de traces, ces contaminations représentent néanmoins quelques kg distribués dans l'eau potable pour ces 2 molécules sur une année.

Alors qui est responsable de ce défaut d'information ? Et que comptez-vous faire pour rendre à l'eau potable une qualité qu'elle n'a plus ?

Suite à une discussion, le Conseil communautaire prend acte .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance

M. Didier DUVERGNE